

Bulletin municipal n° 112

Janvier 2024

Le p'tit Taillebourgeois



Site internet : taillebourg17.fr

Directeur de publication - DAO : Pierre TEXIER

Commission du Bulletin Municipal :

Giliane BROOME, Christine TEXIER, Laurence WEILL dit MOREY, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAUX,
Daniel ARROYO-BISHOP, Pierre TEXIER.

Photographies : équipe municipale, commissions municipales, associations, J-F WEILL dit MOREY

Traduction en Anglais : Giliane BROOME

SOMMAIRE :

Editorial de monsieur le Maire : **page 3**

English Part :

Au fil de la vie : **page 4**

Vie municipale : **pages 4-13**

Patrimoine : **pages 14-17**

Vie scolaire (Sivos Taillebourg-Annepont) : **page 18-19**

Vie associative : **pages 20-24**

Informations générales : **page 25-28**

Délibérations importantes : **pages 29-33**

**Renseignements utiles,
Artisans, Commerçants, Services :** **pages 34-35**

Compte tenu des nombreux ordres du jour des réunions, nous ne pouvons pas tout publier dans ce bulletin. Comme évoqué dans le numéro 106, nous ne publions que les décisions les plus importantes du conseil municipal.

Nous rappelons que les délibérations et comptes-rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la municipalité et sur demande, au secrétariat.

Les associations ou collaborateurs sont informés qu'ils ont l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et qu'ils ont notamment bien vérifié les autorisations des droits à l'image et de droits d'auteur

imprimé par Primus-Print

Le mot du Maire :

Comme évoqué dans le bulletin de Septembre 2023 et sans vouloir pratiquer la divination, les événements climatiques, sans véritable surprise, n'épargnent pas notre territoire et certains de nos concitoyens viennent d'être largement impactés (inondations, glissements de terrain).

Dans ce contexte de sinistres à répétition, l'assureur historique de la municipalité n'a plus souhaité nous assurer. Nous en avons heureusement trouvé un autre avec évidemment des augmentations de tarif, mais certaines communes de France ne sont plus assurées ou sont obligées de s'assurer à l'étranger avec une forte augmentation des contrats !

Phénomènes climatiques, violences, incivilités, situation économique, etc., de manière générale et depuis de nombreux mois, toutes les affaires qui impactent l'implication des élus mettent en place un malaise palpable.

« Selon les derniers chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur en avril 2023, 1293 maires ont démissionné depuis les dernières élections du 28 juin 2020, soit environ 3,7 %. Ce chiffre semble comparable en proportion avec la précédente mandature (2014-2020), où 2925 maires au total ont rendu leur écharpe tricolore. En moyenne, sur cette période, 40 édiles ont claqué la porte chaque mois.

Derrière cette apparente stabilité d'une mandature à l'autre, la tendance de fond est à l'augmentation, sur une plus large période. D'abord, il faut rappeler que dans la période 2014-2020, le nombre de départs en cours de mandat a été gonflé par l'application de la loi sur le non-cumul des mandats en 2017. Entre les municipales de 2008 et celle de 2014, le nombre de démissions volontaires s'élevait à seulement 717. »

Au regard de cette situation et des prises de décisions quelques fois exigeantes, je souhaite remercier l'ensemble du conseil municipal en place, pour la résilience dont il fait preuve.

Bonne année, bonne santé à toutes et à tous.
Le Maire

As I said in September's bulletin, (and not wanting to peer into the future by supernatural means) the events caused by the changing climate are not sparing our territory and certain citizens have been affected (by floods or landslips).

In our situation with repeated claims, our municipal insurance no longer wished to insure us. Luckily we have found another company, but with an increased tariff. Some communes in France have not been so lucky and have had to turn to a foreign insurance - with highly increased tariffs!.

The climatic phenomena, the economic situation, violence, incivility etc of the last few months, all this has had implications for your council members and created a serious malaise.

" According to the data communicated by the Minister of the Interior in April 2023, 1293 mayors resigned since the elections in June 2020, roughly 3.7% This figure seems comparable in proportion with the preceding appointments (2014-2020) when 2925 mayors "returned their tricoloured scarf". On average, during this period, 40 mayors 'slammed the door' each month.

Behind this apparent stability of one mandature to another, the basic tendency has been an increase, over a more extensive period. First, we need to remember the application of the law of no-overlapping of mandates in 2017 meant that the number leaving during this period of 2014-2020, was swollen. Between the municipal elections of 2008 and 2014, the number of voluntary resignations had risen to only 717."

In view of this situation and the need to take what are sometimes demanding decisions, I would like to thank the current council team for the engagement they demonstrate.

Happy New Year, and Good health, to everyone

The mayor

Au fil de la vie:

Décès :

CHEVALIER Rolande née DEBORDE le 13-10-2023

HONORÉ Jacques le 23-11-2023

Vie municipale

Municipal Life

A la lecture des données de l'INSEE, la population de Taillebourg est donc en légère dynamique à l'inverse de la tendance de notre arrondissement. C'est une bonne nouvelle pour le village et pour le projet "école".

The data from INSEE regarding the population of Taillebourg has risen slightly, contrary to the tendency in the area. This is good news, in particular for the New School project.



Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2018 à 2022

Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023¹

Commune de Taillebourg	
Population municipale	768
Population comptée à part	24
Population totale	792



Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2019 à 2023

Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024¹

Commune de Taillebourg	
Population municipale	776
Population comptée à part	24
Population totale	800

Population par divisions administratives

Arrondissements

Le département de la Charente-Maritime comporte cinq arrondissements depuis 1943² et s'étend sur une surface totale de 6 864 km². La population se concentre principalement sur l'arrondissement de La Rochelle, qui recense 34 % de la population totale du département en 2021, avec une densité de 267 hab./km², contre 29 % pour l'arrondissement de Rochefort, 48 % pour celui de Saintes, 10 % pour celui de Jannac et 8 % pour celui de Saint-Jean-d'Angély.

Arrondissement	Population (2021)	Variation (2021/2015)	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
La Rochelle	227 693	▲	852,8	267
Rochefort	194 579	▲	1 534,6	126,8
Saintes	118 506	▲	1 320,4	89,8
Jonzac	68 476	▲	1 740,1	39,4
Saint-Jean-d'Angély	52 150	▼	1 416	36,8
Source : Insee ^{1,2}				

Les travaux et événements sur la commune

Work and events in the commune.

Le phénomène de "tornado" devient de plus en plus fréquent, il nous faut donc prendre des dispositions de sécurité en priorité sur les arbres malades.

With tornadoes becoming more frequent, we have had to increase actions regarding diseased trees as a precautionary measure.



Des branches grosses comme des arbres et "apparemment saines" mettent en danger les visiteurs du Parc.

Large, heavy branches on apparently healthy trees could become a danger, here, to visitors to the park.





Un arbre qui menaçait de s'effondrer sur la départementale a été traité par le service technique et les élus.

One tree in particular that had become dangerous was dealt with by our technical service plus some councillors.



Les effondrements chez les particuliers deviennent aussi récurrents.

The collapse of old walls in private property, has become more frequent.



Carrefour des deux départementales, toujours une grande dangerosité de nouveau signalée aux autorités !

The appropriate authorities have been notified of the danger at the crossroads of the two departmental roads.



Les nids de frelons: souvent hors de portée et déjà abandonnés au moment de la signalisation.

These are hornet nests, often abandoned.



L'incivilité chronique concernant les déchets ménagers va nous conduire à placer des caméras sur certains sites.

The increased incivility of dumping rubbish beside, rather than in, the bins provided has led to us placing cameras by certain bins.



Tentative d'incendie volontaire sur une parcelle de la commune

Attempted arson on commune land.



Réfection totale de la voirie route du Brandet (Zone de Court si Peut)

Total repair of the Brandet road (Court si peut zone).





Le tableau de Noël !





COMMISSION PATRIMOINE PAYSAGER

Rencontre avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles et le département :

Mise en valeur de la zone à orchidées du lieu-dit « Court s'y peut »

Le 27 octobre dernier, Pierre TEXIER et Nadine GANTHY ont rencontré Amandine VALLEE, chargée de mission du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles et Clément BARON de la mission Espaces Naturels Sensibles du Département. Ce furent deux heures enrichissantes avec partie en mairie et sortie sur le terrain.

Quelles sont ces structures et quel est leur rôle ?

Le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (<https://cen-nouvelle-aquitaine.org>) est une association, véritable outil de la Région Nouvelle Aquitaine au service de la biodiversité. 471 sites en gestion, 38 453ha en assistance technique, 56 386ha au total dans notre région. <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/les-sites>

Ses missions portent sur :

- la connaissance des milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger ;
- la protection par des acquisitions foncières en concertation avec la SAFER et la DREAL ;
- la gestion et la mise en place d'opération de restauration des milieux ;
- la valorisation par la sensibilisation des populations, dont les scolaires, à la protection de la nature et à ses enjeux ;
- l'animation des territoires et l'accompagnement des politiques publiques environnementales.

La préservation du patrimoine naturel et paysager de la Charente-Maritime passe par un schéma départemental des Espaces naturels Sensibles pour la décennie 2019-2029 (<http://ebook.charente-maritime.fr/eBook/schema-ens/4/>).

Les objectifs sont les mêmes que ceux du CEN, en lien étroit avec ses partenaires (CEN, Natura 2000, Trame verte et bleue...) : protéger, aménager, gérer les espaces naturels sensibles à fort potentiel écologique et accessibles au public. Le réseau « Echappées Nature » s'étend sur 54 000ha.

En ce qui concerne le site de « Court s'y peut » sur Taillebourg, un agriculteur est en convention avec le CEN pour la gestion de la rive nord du Brandet. Saint-Vaize participe, déjà à cette valorisation de la rive sud.



La sortie sur le terrain a permis de définir des zones en projet de Convention de gestion.

La mairie va procéder à un inventaire des parcelles concernées et adresser au département un courrier de demande de préemption.

Vont -être réalisés des opérations de nettoyage des déchets divers, de fauchage avec exportation des produits de tonte, de limitation des accès puis de pose de panneau explicatifs pour le printemps prochain. Une information va être proposée à l'école afin d'associer les élèves à cette reconquête de la biodiversité proche.

La citoyenneté en question !

Quelques déchets rapidement identifiables ! Mais ce ne sont pas les seuls !



Les espaces à renaturer, sans oublier la protection des bords de la route favorables à la *Limodorum* (voir article journal municipal précédent).



Commission Patrimoine Paysager landscape

Briefly, this organisation is concerned with biodiversity and manages specific sites. (<https://cen-nouvelle.aquitaine.org>)

The mairie is creating an inventory for such sites. It is planned to involve the school in the hope of increasing children's awareness of biodiversity.



(Photo N.GANTHY)

Un hôte discret de nos ronciers, le muscardin

A discreet guest of brambles is the hazel dormouse.
A vegetarian that emerges at night to eat small fruits, seeds and hazelnuts.
It hibernates.

Le muscardin (*Muscardinus avellanarius*), petit rongeur nocturne et farouche, essentiellement au régime végétarien, se cache et se déplace en toute discrétion dans les ronciers et les lisières denses des forêts d'Europe. Selon les régions, on l'appelle aussi rat d'or, taupe muscardine, croque-noix ou croque-noisettes.



Photo : © slowmotiongliPhoto de Julien Hoffman

Sa carte d'identité :

Il appartient à la famille des Gliridés, comme le loir et le lérot.

Proche du gabarit d'une souris avec 8 cm de long, une queue épaisse et touffue de 7cm environ, il pèse de 15 à 40 grammes maximum. Sa fourrure est rousse avec une tache blanche sur la gorge, ses petites oreilles sont arrondies, ses grands yeux noirs lui procurent une excellente vue la nuit, ses pattes griffues lui permettent de grimper avec agilité et sa queue préhensile lui sert de balancier. Il peut vivre 4 ans.

Ses mœurs :

Sa particularité est d'hiberner environ 6 mois de l'année (octobre à mars). Avant son grand sommeil, il fait de grandes réserves de graisse après avoir mangé noix, glands et graines en quantité. Il s'endort en compagnie de ses congénères (une dizaine), roulé en boule dans un nid circulaire de brindilles, herbes et feuilles mortes, construit au sol dans des buissons.

En été, dans un autre nid construit dans les branchages, il mettra au monde en août-septembre, 3 à 7 petits après 24 jours de gestation. Les petits devront être autonomes après 6 à 8 semaines d'allaitement.

Son régime alimentaire est de type végétarien frugivore, (noisettes, graines, faines, châtaignes, bourgeons, feuilles, fruits, baies) il peut aussi être agrémenté d'insectes, d'œufs, d'oiseaux.

Son statut de sauvegarde :

Au niveau national, le muscardin n'est pas considéré comme menacé, cependant son statut est différent selon les régions de France, espèce « vulnérable » dans les Pays de Loire, « quasi menacée » en Bourgogne, Bretagne, Normandie et Picardie. Il se raréfie en raison des pratiques sylvicoles, destruction des lisières forestières et des ronciers, arrachage des haies, monoculture de résineux en lieu et place de forêts de feuillus. Ceci sans oublier ses prédateurs habituels (chouette effraie, faucon, renard, sanglier) et les hivers irréguliers (longs et froids ou trop doux et trop courts).

Protection :

Ne pas supprimer le roncier du jardin, planter des essences locales à petits fruits, installer un nichoir en bois type mésange en plaçant l'ouverture contre un tronc d'arbre.

Encart :

A ne pas confondre avec le rat des moissons (plus petit rongeur d'Europe), le loir (ventre tout blanc), le lérot (ventre blanc et masque noir)

En un clin d'œil :

- Taille du corps : 8 cm / taille queue : 7 cm / poids : 15 à 40 g
- Longévité : 4 ans /
- Grand amateur de noisettes, graines et autres fruits,
- Observable de mars à octobre



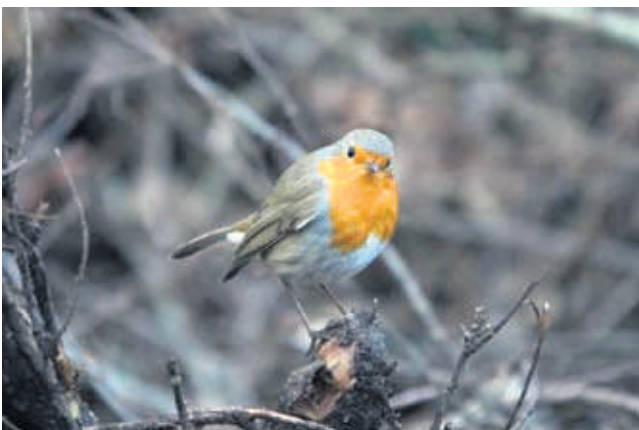
Photo par Björn Schulz Le Monde Jardin

Article Nadine Ganthuy pour le bulletin trimestriel de la LPO

Quelques habitants de nos jardins en cette période hivernale :

Proches de nos maisons, pas très farouches, souvent au ras du sol, ils adorent fureter dans les composts à la recherche de graines et petits insectes :

Le rouge-gorge familier



Le troglodyte mignon



Photos : Pierre Texier

Chaque année, depuis 2017 pour les élèves entrant en sixième et depuis 2018 pour les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ou en cours élémentaire première année (CE1), des évaluations sont proposées aux enfants.

Dès le mois de septembre, une évaluation standardisée sur support papier est proposée aux élèves du primaire. Pour les élèves de sixième, c'est une évaluation standardisée sur support numérique qui leur a été présentée.

L'objectif des évaluations est de permettre aux enseignants de mettre en place des stratégies pédagogiques pour améliorer les compétences des enfants.

Intéressons-nous aux exercices constituant l'évaluation de début de sixième.

Ces exercices sont conçus par des équipes de terrain : - professeurs des écoles, professeurs certifiés et agrégés, conseillers pédagogiques, formateurs du second degré, - et portent sur le français et les mathématiques.

Depuis 2020, un test de « *Fluence* » non numérique complète l'évaluation de français et permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute. Cette compétence est travaillée dès le primaire.

Domaines et compétences évalués en Français

1. **Fluence :**
Lire avec fluidité.
2. **Compréhension de l'oral :**
Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu.
3. **Compréhension de l'écrit :**
Comprendre un texte littéraire et se l'approprier, comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter.
4. **Étude de la langue :**
Identifier les constituants d'une phrase simple, se repérer dans la phrase complexe ;
Acquérir l'orthographe grammaticale et l'orthographe lexicale ;
Enrichir le lexique.

Domaines et attendus de fin de cycle en mathématiques

1. **Nombres et calculs :**
Utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples, les nombres décimaux ;
Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux ;
Résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, les nombres décimaux et le calcul.
2. **Espace et géométrie :**
(Se) repérer et (se) déplacer dans l'espace en utilisant ou en élaborant des représentations ;
Reconnaître, nommer, décrire, reproduire, représenter, construire des solides et figures géométriques ;
Reconnaître et utiliser quelques relations géométriques.
3. **Grandeurs et mesures**
Comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques avec des nombres entiers et des nombres décimaux : longueur (périmètre), aire, volume, angles ;
Utiliser le lexique, les unités, les instruments de mesures spécifiques de ces grandeurs ;
Résoudre des problèmes impliquant des grandeurs (géométriques, physiques, économiques) en utilisant des nombres entiers et décimaux.

Résultats des tests :

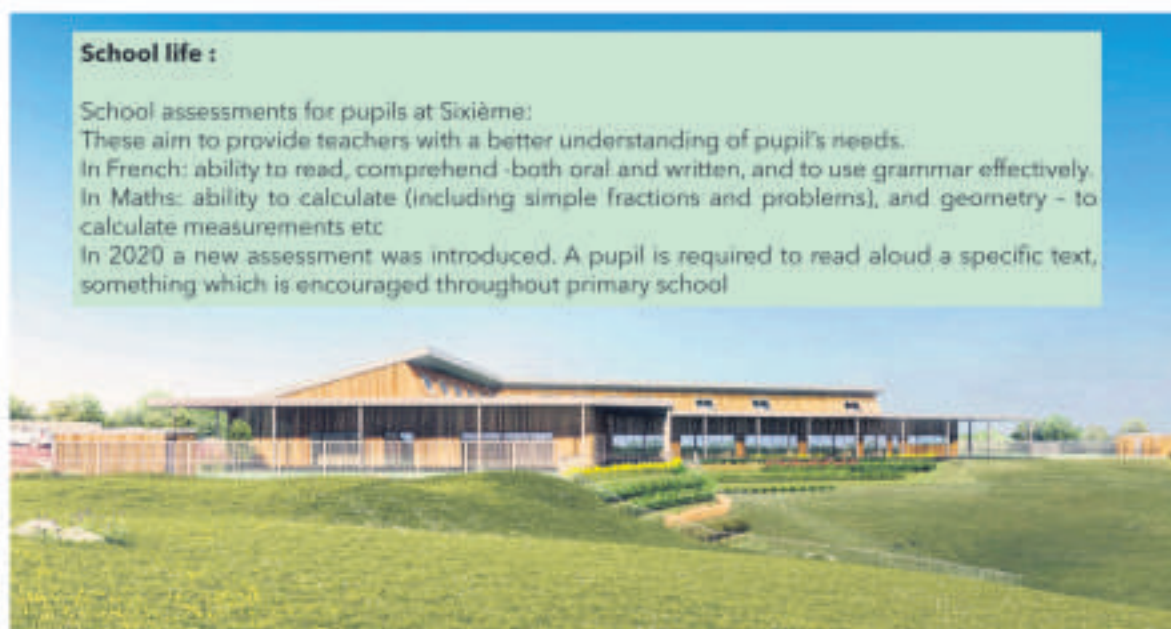
Après les épreuves de rentrée, les enseignants sont informés par l'Inspection de l'Education Nationale des résultats de leur école. Ainsi, cette année, les enfants de Taillebourg ont eu des résultats supérieurs à la moyenne des résultats du collège en Français comme en Mathématique. Mais attention, les résultats peuvent varier selon les années et selon les enfants.

En résumé, les résultats honorables des enfants de Taillebourg, sont le fruit d'un travail de l'ensemble de l'équipe éducative. Merci aux enseignants !

Emplacement de notre future école



Vues virtuelles d'après plans de notre nouvelle école



Vie associative

L'école de musique de l'A. D. M. S.

L' A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les anciens cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (Taillebourg et Annepont seulement), de Burie puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de huit professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGÉ, s'occupe de 200 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, chant et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DÉPLANNE

La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A.D.M.S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de guitares, chorales enfants et adultes, ...)

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel AUDIGÉ le directeur, au 06 77 93 04 09.



Les Baladins du comté de Taillebourg sont heureux de vous présenter leurs meilleurs voeux pour 2024.



Le bilan de 2023

En 2023 nous avons été heureux de vous présenter notre spectacle « Magots, Magouilles et Cie » qui a été le succès que vous savez.



Malheureusement nous avons dû annuler « La Balad'hoween » prévue les 30 et 31 octobre à cause de conditions météorologiques très défavorables.

L'atelier théâtre, animé par Annabelle Jupillat, a repris comme prévu le 2 octobre. Il se réunit tous les lundis soirs afin de perfectionner les compétences d'expression de ceux qui le souhaitent. Débutants ou acteurs expérimentés sont tous bienvenus et travaillent bien ensemble.



Les projets 2024

En ce début d'année 2024, l'ensemble de l'association travaille sur le spectacle de cet été, un spectacle encore plus ambitieux sur cinq soirs, qui fêtera le millénaire de la construction du château. Château qui a été érigé pour se protéger des invasions Vikings.

Nous renouvelons notre demande du label départemental « Sites en Scène » afin de bénéficier d'une visibilité plus importante.

La préparation du spectacle nécessite la mise en place de nombreux ateliers où chaque membre participe en fonction de ses intérêts et disponibilités :

- Ecriture du spectacle 2024.
- Réalisation des costumes.
- Réalisation des accessoires, boucliers, rames, etc...

En parallèle de ces ateliers, une commission s'occupe du recensement et de l'entretien des nombreux costumes de l'association.

Et enfin la préparation d'ores et déjà du spectacle 2025 sur lequel travaillent plusieurs membres de l'association.



Les inondations et intempéries de la fin d'année ont malheureusement fait couler le bateau qui devait participer au spectacle 2024 et sur lequel le propriétaire Pierre Texier travaillait. Nous sommes convaincus qu'une solution sera trouvée.

L'association ne vit que par ses membres et si vous appréciez les spectacles et souhaitez nous soutenir même sans participer aux activités nous vous rappelons que la cotisation est fixée à 1 euro afin de permettre à tous de devenir membre. Vous pouvez nous contacter par courriel : baladinscomtedetaillebourg@gmail.com ou par téléphone au : 07 82 39 44 91.

Nous voulons enfin remercier nos partenaires qui par leur engagement et leur participation financière permettent la vie de l'association.





AAPPMA

Association **A**gréée de **P**êche et de **P**rotection du
Milieu **A**quatique

La Gaule Charentaise



Les nouvelles cartes de pêche sont en vente depuis le 15 décembre 2023 sur Internet ou chez nos dépositaires. Par Internet, vous pouvez étaler vos paiements et même régler avec vos chèques vacances ! Nos dépositaires: Tabac-Presses Taillebourg, Vival Bussac, Bar Le Douhet.

Nous tenons ici à remercier Mme et M. Arnaudeau du Restaurant-Bar de Taillebourg. Alain était notre dépositaire direct. Merci pour ta disponibilité dans les ventes de cartes ainsi que pour le prêt de salle pour nos réunions. Nous leur souhaitons tous nos vœux dans leur nouvelle vie !

Nous vous rappelons que la fermeture de la pêche aux brochets et aux leurres sera fermée à partir du 28 janvier 2024

Assemblée Générale le 2 Février 2024 Salle Municipale de Taillebourg à 20H30.

Nous vous y attendons nombreux. Nous avons aussi besoin de vous ! Les jeunes sont de plus en plus nombreux à pratiquer notre loisir. C'est une excellente nouvelle !

Dates à retenir: 7 Avril, 2ème « Bourse Matériels de Pêche » à St Vaize

4 Mai Découverte pêche à la truite pour les jeunes et femmes (sous-réserve)

2 Juin Fête de la pêche à Port d'Envaux avec stand « découverte de l'alose »

Au plaisir de vous rencontrer au bord de l'eau

Contact : www.lagaulecharentaise17.fr лагаulecharentaise@gmail.com
www.facebook.com/lagaulecharentaise **06 62 28 25 18**

La société sportive de Taillebourg espère que vous avez passé de bonnes fêtes en famille et/ou avec les amis. Que l'année 2024 vous soit douce.

L'assemblée générale a eu lieu le 16 octobre 2023 à la salle des fêtes d'Annepont et a vu la reconduction du bureau.

L'association a le plaisir d'annoncer que, depuis janvier 2024, son forfait donne droit à deux cours par semaine (au lieu d'un) hors vacances et jours fériés. Ces cours ont lieu, pour l'instant, à la salle des fêtes d'Annepont et sont dispensés par des animatrices diplômées et expérimentées.

Si vous avez envie de vous entretenir n'hésitez pas à nous rejoindre.

Lundi de 10h15 à 11h15 avec Nathalie

Vendredi de 10h à 11h avec Françoise

Les cours se passent dans la bonne humeur et il n'y a pas d'esprit de compétition même si c'est l'année des jeux olympiques...

Petite précision : Les cours sont mixtes

Notre repas de fin d'année nous a donné l'occasion de passer un bon moment ensemble et de vérifier la formule "Après l'effort le réconfort". Merci à Jean notre dévoué photographe qui répond toujours présent.

Renseignements 06 06 94 59 49



LES AINES DE LA TOUR DE TAILLEBOURG

Comme les années précédentes, nous sommes tous les lundis après-midi à partir de 14 heures à la salle des fêtes d'Annepont pour déguster un bon café avant de jouer à différents jeux de cartes, belote et tarot suivis d'un goûter.

Si vous voulez passer un bon moment, venez nous rejoindre.

En attendant, nous vous souhaitons une très belle année 2024

Our Associations :

Music school. 8 teachers of different instruments, 200 students. Group as well as individual.
For all enquiries (children or adults) contact the director Manuel Audige at 06 77 93 04 09

The Baladin's project for 2024 is an ambitious one - to celebrate the millennium of the building of the castle to protect Taillebourg from Viking invasions.

Gaule Charentaise - fishing association, not just for adult fishermen, but for children too.

Sport association. Classes take place on Mondays and Fridays at Annepont

Le tri à la source des **biodéchets** comment et pourquoi le faire ?

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau, les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !

Les biodéchets

Déchets verts



Déchets alimentaires



Focus sur les déchets alimentaires



30 %
des déchets
ménagers

83 kg
par Français
et par an

Nous avons tout à y gagner

Développer une économie locale et circulaire

Trier et valoriser les biodéchets, c'est créer des emplois, développer des plateformes industrielles ou des filières agricoles, renforcer la cohésion des territoires...

Optimiser la gestion des déchets de la collectivité

Une fois passé l'investissement initial, le tri des biodéchets a un impact limité sur les coûts de gestion. Il conduit à une réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles et à une augmentation de la collecte dans le bac jaune, en raison d'un meilleur tri par les ménages.

Apporter une réponse concrète et locale aux grands défis

En triant les biodéchets, nous évitons l'émission de plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre. En les valorisant sous forme de biogaz ou de fertilisants, nous œuvrons pour la souveraineté énergétique et alimentaire du pays.



Ce que dit la loi

« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement.

Gestion

Collecte
séparée

Gestion
de proximité

Collecte



Collecte
porte-à-porte



Point d'apport
volontaire



Réceptier
ou bioseau

Traitements



Méthanisation



Compostage
industriel



Compostage
individuel



Compostage
collectif

Du biogaz, une énergie
renouvelable !



Valorisation

Pour des bus qui polluent moins



Pour chauffer la piscine municipale



Pour un gaz de ville 100% local

Compost et digestat :
de quoi enrichir nos terres !



Pour fournir les agriculteurs locaux



Pour un beau jardin chez soi



Pour des villes fleuries

AVIS

Brûlage déchets verts

Conformément à l'arrêté Préfectoral 20EB767 du 21 novembre 2020 et suite à des plaintes de riverains,

Le maire ne délivrera plus de dérogation pour le brûlage des déchets verts.

Arrêté (extraits).

*« (art-9) Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets (déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...), produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, est **INTERDIT** toute l'année sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche, recyclés (compostage...) ou dirigés vers les filières appropriées.*

Seules des dérogations peuvent être accordées pour le brûlage des déchets verts forestiers (10.1) ou pour certains résidus agricoles (11.2) dans certaines conditions et dans le strict respect des dispositions définies par le présent arrêté (articles 12 et 13).

En dehors de ces catégories, le maire ne peut pas accorder de dérogation pour le brûlage de déchets verts ».

DDTM de la Charente-Maritime
Service Eau, Biodiversité et Développement Durable
Responsable de l'unité Milieux, Forêt et Biodiversité

Site Mangin
89 rue des Cordeliers - CS 80000
17018 LA ROCHELLE cedex 1

Dans ce contexte, je proposerais au conseil municipal d'établir, dès le printemps, une zone de dépose des déchets verts réservée aux habitants de Taillebourg :

Ce site pourrait se situer sur une zone définie aux abords du terrain de Foot, avec une possibilité de dépose surveillée, 2 samedis matin par mois, du mois d'Avril à Septembre, à définir avec les agents techniques et les élu(e)s).

La municipalité se chargerait ensuite du broyage (1 fois par mois ou tous les deux mois) et proposerait le broyat aux administré(e)s à dates fixes aussi.

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURGEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2023

L'un deux taille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXIER, Pierre.

Étaient présents : Pierre TEXIER, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA, RODRIGUEZ, Gérard GALLAIS, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Daniel ARROYO BISHOP, Sylvie ALBERT, Gailiam BROOME.

Absents excusés : Philippe GANTHY a donné pouvoir à Daniel ARROYO BISHOP, Thomas TAVERNIER a donné procuration à Gérard GALLAIS, Claire FAVREAU, Catherine SARRAZIN.

A été nommée comme **secrétaire de séance :** Fabrice GUILLOT.

Invitée : **Katia ROUET** – Secrétaire de Mairie

NOMBRE DE
MEMBRESEn exercice : 13
Présents : 9
Absents : 4Nombre de suffrages
exprimés : 11Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 2Date de transcription :
18-09-2023

DEL 2023-38

OBJET : Tableau des Effectifs au 01-11-2023

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le dernier rapport sur la vérification électrique des bâtiments laisse apparaître de nombreux défauts de sécurité, et notamment pour l'un, un risque d'électrocution.

Aussi, compte-tenu des derniers événements :

- fuite signalée par la RESE avec un cahier communal des relevés des compteurs d'eau non tenu à jour,
- rapport de non-conformité de certaines installations électriques (VERTITAS-bâtiments des écoles),
- observations de notre nouvel assureur « Groupama » concernant l'absence du port des équipements de protection individuelle,
- refus d'un agent de travailler en équipe avec certains de ses collègues.

Monsieur le Maire ne souhaite pas confier certaines tâches aux agents, dont notamment celles qui peuvent gravement entraîner la responsabilité de la commune. En conséquence, certains travaux seront dorénavant effectués par des intervenants et entreprises extérieurs.

Il convient alors, dans le cadre légal, de réduire les heures de travail de certains agents et de modifier le tableau des effectifs.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Taillebourg,

DÉCIDE
• de porter, à compter du **01-11-2023**, de 30 heures à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique, agent polyvalent des services techniques,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

RESE

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Taillebourg,

• de porter, à compter du **01-11-2023**, de 32 heures à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique, agent polyvalent des services techniques,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tableau des effectifs à compter du **01-11-2023**

CADRE DE EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	NOMBRE HEUREMOYEN DE SERVICE
PLAQUE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	C	1	Travail complet : 11.15h
Adjoint administratif	C	1	Travail complet : 20.15h
Adjoint technique	C	1	Travail complet : 20.15h
PLAQUE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe	C	1	Travail complet : 11.15h
Adjoint technique	C	1	Travail complet : 20.15h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Travail complet : 20.15h
Adjoint technique principal de 3 ^{ème} classe	C	1	Travail complet : 11.15h
TOTAL		7	

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• Valide le nouveau tableau des effectifs à compter du 01-11-2023

Vote : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURG



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 13	
Présents : 9	
Absents : 4	
Nombre de suffrages exprimés : 9	
Voté : 9	
Contre : 1	
Abstentions : 1	
Date de consultation : 22-10-2023	
DEL 2023-13	

Séance du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **TEXIER Pierre**.

Présents : **Pierre TEXIER**, **Fabrice GUILLOT**, **Philippe GANTHY**, **Gérard GALLAIS**, **Ludovic ERABLE**, **Daniel ARROYO BISHOP**, **Jean-Noël FLEGEO**, **Clara FAVREAU**, **Gillian BROMME**

Absents excusés : **Sylvie ALBERT**, **Catherine SARRAZIN**, **Thomas TAVERNIER**, **Guillaume COWEA RODRIGUEZ**

A été nommée comme **secrétaire de séance** : **Philippe GANTHY**

Invitée : **Katia ROUET** – Secrétaire de Mairie

OBJET : Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du Projet de Taillebourg

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, loi Solidarité et Renouvellement Urbain modifiée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, loi Urbanisme et Habitat ;

Vu le décret n° 2003-260 du 27 mars 2003 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expérimentation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi "Grenelle 2°" ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-34 et R. 153-12 relatifs à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les articles L. 103-1 à L. 103-6 du Code de l'Urbanisme relatif à l'obligation de concertation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2007, modifié le 27 janvier 2012, modifié par déclaration de projet le 18 mai 2017 ;

Vu la délibération du 06 avril 2023 prescrivant l'élaboration de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de la concertation ;

Résumé

La commune de Taillebourg dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2007.

La commune souhaite permettre le changement de destination de bâtiments agricoles en habitation au hameau « Les Fèvres » Pour permettre la conservation du patrimoine architectural et également accueillir de nouvelles populations sur le territoire.

La présente délibération peut être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification aux parties.

Prescrit le 06 avril 2023, la révision allégée n°1 du P.L.U. de la commune de Taillebourg vise donc à modifier le règlement et le zonage du P.L.U.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ne réduit pas de zone agricole et ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. La révision allégée n°1 n'est pas soumise à une évaluation environnementale.

Bilan de la concertation

Par délibération du 06 avril 2023, le Conseil Municipal avait décidé de fixer les modalités de la concertation tel que suit :

- mise à disposition du public d'un registre de remarques en Mairie, registre tenu à la disposition du public tout au long de la procédure
- publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision allégée

Monsieur le Maire dresse le bilan de la concertation. Aucune observation ni demande n'a été inscrite sur le registre de concertation.

Il est proposé de clure la procédure de concertation et d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal **D'ARRÊTER** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Débat

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué :

- au Préfet de Charente-Maritime
- aux Services de l'Etat
- aux personnes publiques associées autres que l'Etat
- aux personnes publiques concernées qui en ont fait la demande, dont les communes voisines ou EPCI en ayant fait la demande
- à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Conformément à l'article R. 153-3, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et sera transmise en Sous-Préfecture.

Vote : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Procès-verbal certifié conforme.

Fait à Taillebourg
Le Maire, **Pierre TEXIER**

La présente délibération peut être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification aux parties.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 décembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES	
En exercice : 13	
Votants : 13	
Absents : 2	
Nombre de suffrages exprimés : 41	
Pour : 11	
Contre : 7	
Abstentions : 7	

Date de convocation : 22.12.2023	
----------------------------------	--

Date : 2023-13	
----------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TIXIER Pierre.

Étaient présents : Pierre TIXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO HISHOP, Gérald GALLAIS, Guillaume COVELLA RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIEGO, Ludovic ERABLE, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU, Gilliam BROMME

Absents excusés : Catherine SARRAZIN, Thomas TAVERNIER

A été nommé comme Secrétaire de Séance : Philippe GANTHY

Invités : Kallia ROUFF, Secrétaire de Maire, et Angélique CHARRON, Secrétaire en charge de l'Urbanisme

OBJET : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelables (ZAEER)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEER) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

- une réunion publique présentant le projet s'est tenue le jeudi 21 décembre,
- une consultation publique par voie postale a été organisée du 30-11-2023 au 28-12-2023

Le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 39 (nombre de personnes ayant transmis des observations sur le registre)
- 25 (nombre de personnes présentes en réunion publique)
- 0 (nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)

À l'issue de la concertation, les ZAEER identifiées dans la cartographie annexée à la présente délibération sont validées et jointes en annexe.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation,

La présente délibération sera mise à la disposition des citoyens dans le site internet de la commune et sera publiée dans le bulletin municipal de la commune.

à la présente, d'accélérations telles que présentées ci-dessus et annexées

- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Énergie de Nouvelle Aquitaine.

Vote : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TIXIER



La présente délibération sera mise à la disposition des citoyens dans le site internet de la commune et sera publiée dans le bulletin municipal de la commune.

017-211704366-20231228-2023_44-DE
Reçu le 29/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXIER Pierre.

Étaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO BISHOP, Gérard GALLAIS, Guillaume COWELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLÉGEO, Ludovic ERABLE, Sylvie ALBERT, Claire LEAUREAUX, Gillian BROOME

Absentés excusés : Catherine SARRAZIN, Thomas TAVERNIER

A été nommée comme Secrétaire de Séance : **Philippe GANTHY**

Invitées : Katia ROCHET, Secrétaire de Mairie

OBJET : Demande de subvention CEE/N - Réfection fatture de hygiene

Ministère le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réflexion de la tenue de l'église, la collectivité peut effectuer une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture.

La date limite de dépôt du dossier pour la DETR 2024 est fixée au 15 janvier 2024.

Le taux maximum est de 40% en ZRH.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AMP Besson et demande aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident le plan de financement
Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec la réfection de la toiture de l'église.

Vote: Team POWER

Ainsi défini les jours, mois et an que dessus,
Cet signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Paul A. Tallentire

La Motte, Pierre TExton.

La présente Affirmation peut être Fulgée l'un ou plusieurs conditions devant le tribunal arbitral de l'Etat Partie, et les effets de
des actes à compter de la date de notification ou de publication.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Pensions : 11
Absents : 2

NOMBRE DE VOTANTS
exprimés : 11
Purs : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de constitution : 22.12.2022DOI: 2023-44

Collective	Commissaire de l'Environnement
Operation	Recherches Toxicologiques

[illegible][illegible]

variables, un dossier d'admission des candidats identiques sur les sites du FAPD, la confirmation et le plan de

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURGEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXTIER Pierre.

Etaient présents : Pierre TEXTIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Gérard GALLAIS, Daniel ARROYO BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Claire FAVREAU.

Absents excusés : Catherine SARRAZIN, Thomas TAVERNIER

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

NOMBRE DE
MEMBRES

Ea. exerçant : 13
Présents : 11
Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de communication :
22-12-2023

DEL 2023-45

OBJET : Choix du groupement pour les levées topographiques et détermination de finches parcelaires Route de Maison Neuve

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de constructions du nouveau groupe scolaire il convient de faire réaliser des levées topographiques et déterminer les limites parcelaires Route de Maison Neuve.

Plusieurs sociétés ont été contactées en octobre 2023. Les entreprises SELARL Cabinet Guillemet, SYNERGEO et GEOCIBLE ont répondu.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
SYNERGEO	2320,00 €	2784,00 €
AGT – Cabinet Guillemet	2440,00 €	2928,00 €
GEOCIBLE	2450,00 €	2940,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le devis de l'Entreprise SYNERGEO
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec les levées topographiques et détermination de limites parcelaires Route de Maison Neuve.

Vote : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres du Conseil Municipal
Pour extrait certifié conforme
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURGEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXTIER Pierre.

Etaient présents : Pierre TEXTIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Gérard GALLAIS, Daniel ARROYO BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Gillian BROOME

Absents excusés : Catherine SARRAZIN, Thomas TAVERNIER

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

NOMBRE DE
MEMBRES

Ea. exerçant : 13
Présents : 11
Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de communication :
22-12-2023

DEL 2023-47

OBJET : Abrogation de la délibération DEL 2023-11 du 06-04-2023 – Révision allégée n°1 du PLU et de la délibération DEL 2023-42 du 26-10-2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDTM a saisi la CDC Vals de Saintonge concernant la révision allégée n°1 du PLU afin d'invalidier la procédure.

En effet, il convient de passer en modification simplifiée et non plus en révision. Cette procédure ne comporte pas d'enquête publique.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'abroger les délibérations 2023-11 du 06-04-2023 et 2023-42 du 26-10-2023.

La révision allégée n°1 devient caduque et sera remplacée par la modification simplifiée. Toutes les démarches vont être réactualisées.

Monsieur le Maire demande aux membres du CM de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'abrogation de la révision allégée.

Vote : TOUTS POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres du Conseil Municipal
Pour extrait certifié conforme
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services

Mairie :

2 Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 20 - contact@taillebourg17.fr
Site internet : <https://www.taillebourg17.fr>
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - Du mardi au vendredi 08h30-12h00
Samedi 1er et 3ème du mois : 09h00-12h00

Agence Postale Communale :

Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 98 40 02
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - mardi, jeudi et vendredi 08h45-12h30
samedi 09h00-12h00 - Fermée le mercredi

Ecole Primaire :

Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 77 49
Ecole Maternelle : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 80 94
Restaurant Scolaire : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 97 39 33

Cyclad (collecte des ordures ménagères) :

tél : 05 46 07 16 66 - Site internet : <https://www.cyclad.org>
Le dépôt des ordures ménagères doit se faire dans les différents points de collectes de la commune.

Déchetterie pour les encombrants : lieu-dit La Jamette, 17350 Saint Savinien
Ouverture au public (**nouveaux horaires**):

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Fermée le Jeudi

POMPIERS : 18 SAMU : 15 CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80 GENDARMERIE : 17

Gendarmerie St Jean d'Angély - tél : 05 46 32 04 27 cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Cabinet d'infirmières :

Mesdames Beaurin Laëtitia et Loret Estelle 79 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél : 06 37 41 42 05 / 06 09 77 76 09

Maison Médicale :

Maison de Santé des Douves, 1 Bis Route d'Annepont 17350 Taillebourg
Docteur Seguin Laurent et Docteur Villain Julien - tél : 05 46 91 72 65
Infirmière : Madame Marandet Annick - tél : 06 70 84 93 12
Ostéopathe : Madame Tissot-Bez Ninon - tél : 07 78 10 23 22
Diététicienne : Madame Benavent-Marco Béatrice - tél : 06 69 43 22 11

Pharmacie :

Madame Champion - 1 Route d'Annepont 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 35
Ouverture : du lundi au vendredi 09h00-12h30 / 14h15-19h30 - samedi 09h00-12h30

Restaurants :

Auberge des Glycines 4 Quai des Gabariers 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 81 40

Les Quais de Taillebourg Rte de la Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 73 28 (période estivale)

L'Escale Bords de Charente 17350 Taillebourg - tél : 06 07 51 30 92 / 06 83 89 24 68 (période estivale)

Chambres d'hôtes :

Maison d'Aliénor, 37 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél: 06-89-15-51-61 maisonshotelalienor@gmail.com
Site internet : [https ://www-maison-dalienor.com](https://www-maison-dalienor.com)

Gites :

"La maison d'à côté", tél: 06 70 46 79 15, 33 rue Aliénor d'Aquitaine

Riverside Gites 6 Place Saint Louis 17350 Taillebourg - tél : 07 88 54 15 75
riversidegites17@gmail.com

L'Asphodèle Moreau Jocelyne La Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 06 11 49 33 15

Commerces :

Boulangerie « Le Fournil de Lenzo » 9 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 94 40 44
Ouverture du mardi au samedi 07h30-13h00 / 16H00-19H30 et dimanche 07h00-13h00

Tabac - Presse - Souvenirs - Petite Epicerie « La Civette de Taillebourg »
12 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 70 89
Ouverture du lundi au samedi 07h00-12h30 / 16h00-19h30

Artisans :

Electricité - Bricolage Eric Marie - tél : 06 16 38 77 17 - e.marie17350@outlook.fr

Taillebourg Automobile 8 Route de Saint Savinien 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 71 71 / 06 89 27 77 11 - taillebourgauto@orange.fr

Happy Nature Apiculture 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 81 15 - contact@happynature.fr

Artisan Peintre Nicolas Bonnin 2 rue du Logis 17350 Taillebourg - tél : 06 03 94 76 65
Carrelage L.C.M 5 Rue des Chaumes 17350 Taillebourg - tél : 06 02 27 69 22

Désinsectisation Frelons Asiatiques ou Européens - Guêpes - Chenilles Processionnaires -
Protection et enlèvement d'essaims d'abeilles - tél : 06 07 51 30 92

Travaux Elagage société Elagage17.com - tél : 05 46 91 81 15

Artistes-Galleries d'Art :

Galerie d'art "90bis"
(période estivale, met à l'honneur une sélection d'artistes) - 90 bis rue Aliénor d'Aquitaine - tél : 06 14 17 22 02)

Atelier boutique bijoux, luminaires, objets déco.
33 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg tél: 0662377673 Instagram: SylvieAlbert17

Services :

Communication Print et Digitale Photographie Edition Jean-François Weill dit Morey
tél : 09 72 31 46 61 - contact@pixel17.fr Site internet : [https :// www.pixel17.fr](https://www.pixel17.fr)

AJP, Adèle Albert - Conseillère Immobilier - tél : 06 79 40 20 71 albert.saintes@ajp-immobilier.com

Capifrance, Françoise Roché Conseillère Immobilier - tél : 06 08 32 38 69 francoise.roche@capifrance.fr

Proprietes-privées.com, Brigitte Marie Conseillère Immobilier indépendante - tél : 06 29 49 79 38
b.marie@proprietes-privées.com

